

Expliquer les droits et les obligations de l'enfant

Le thème de l'enfant proposé dans les nouveaux programmes du collège est placé dans la perspective de faire comprendre les droits et les obligations qui concernent les élèves dans leur vie familiale. C'est un thème délicat mais qui ne peut pas être ignoré dans une éducation civique, car il recouvre plusieurs dimensions, le statut juridique de la famille, la place de l'autorité parentale, etc. Plusieurs démarches sont évidemment possibles, mais l'ordre proposé par le programme est sans doute le plus aisé.

I.

Une des conditions principales de la citoyenneté réside dans l'établissement de l'identité de chaque individu. Tout être humain a une identité personnelle (le nom, les prénoms, le sexe, l'âge, la situation de famille, la nationalité, l'adresse, etc.). Mais cette identité est une construction sociale et politique. C'est le point important qu'il faut faire comprendre. Le droit à l'identité intimement lié à celui de la filiation sont déterminés par l'histoire et la culture d'une société et ne relèvent pas exclusivement d'une affaire privée.

II.

Il convient pour appuyer ce point d'indiquer, d'abord, ce que sont les preuves de l'identité aujourd'hui officiellement retenues par l'État (le nom patronymique la filiation, les prénoms, la date de naissance, l'âge, la situation de famille, la nationalité), et comment elles sont attestées (par les preuves officielles, des pièces personnalisées, des documents privés), ensuite, comment elles sont établies, garanties, conservées et protégées par l'État. Plusieurs notions doivent être expliquées, car elles n'ont rien d'évidentes (cf. la filiation et la nationalité). Nombre des points factuels indiqués, pour ce faire, donnent lieu à des débats qui, en classe de 6^e, ne peuvent qu'être abordés simplement.

III.

La présentation des droits et des obligations des enfants dans la famille suppose de s'appuyer sur les éléments juridiques actuels. Le lien de filiation, dans sa triple acception (biologique, domestique, généalogique), crée des droits et des obligations. Tous les enfants doivent être dans une stricte position d'égalité. L'autorité parentale s'exerce dans un cadre juridique précis, avec des obligations qui doivent être remplies sous peine de sanction juridique. L'enfant mineur jusqu'à 18 ans, a des droits limités, tout un ensemble d'actes ne pouvant être accomplis seul (à moins d'être émancipé). Il s'agit dans ce développement, d'établir simplement les fondements du droit de la famille sans entrer évidemment dans une réflexion philosophique ou sociologique sur la famille et ses évolutions.